« Boucles de Moisson, de Guernes et Forêt de Rosny » FR1112012

Comité de pilotage

Sous la présidence de Madame

DESCAMPS-CROSNIER
Conseillère régionale
Maire de Rosny-sur-Seine

1 er juillet 2008
Mairie de Rosny

Plan de la présentation

INTRODUCTION

1. Un peu de géologie
2. Votre territoire d'hier à aujourd'hui
3. Une mosaïque de milieux et paysages
4. Un patrimoine reconnu

Plan de la présentation

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

1. Historique
2. Les objectifs
3. Deux directives européennes
4. La mise en œuvre du programme
    1. Le comité de pilotage
    2. L'opérateur local
    3. Le document d'objectif
    4. La charte NATURA 2000
    5. Les contrats NATURA 2000

Plan de la présentation

Le site des Boucles de Moisson, de Guernes et de la forêt de Rosny

1. Carte d'identité de la ZPS
2. L'avifaune
3. Les activités humaines
4. Les enjeux
5. Le planning de travail

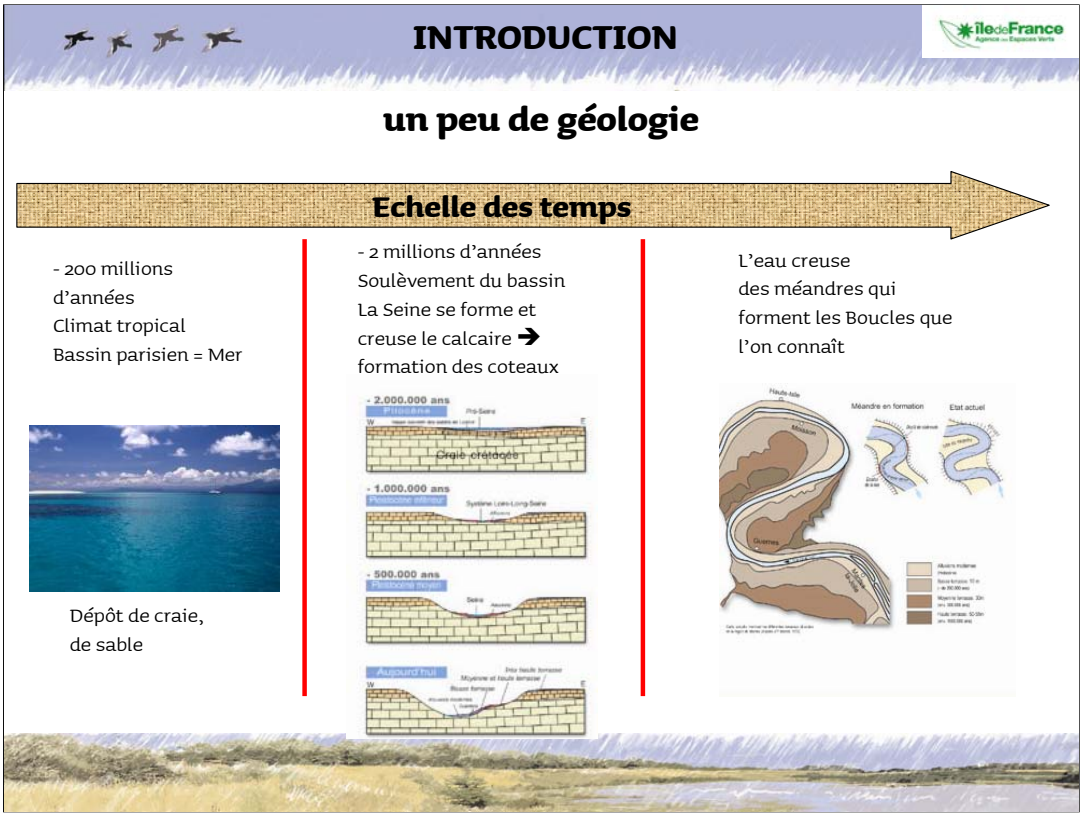

Le paysage qui nous entoure a beaucoup évolué.

Remontons aux temps géologiques, il y a 200 millions d'années le Bassin Parisien est sous la mer, le climat est tropical.

D'épaisses couches de sédiments s'accumulent au fond de l'océan (calcaire).

Ceci n'est qu'une étape d'une histoire, où le Bassin Parisien s'est vu recouvert d'eau, puis découvert, puis sous la glace…

La Seine commence à se former suite à un léger soulèvement du Bassin parisien en raison de mouvements tectoniques (mouvements de la croute terrestre).

La Seine creuse le calcaire sur plusieurs dizaines de mètres. A l'époque son débit est beaucoup plus fort qu'aujourd'hui, elle est alimentée notamment par la fonte des glaciers.

Des terrasses alluviales témoignent de ce passé géologique.

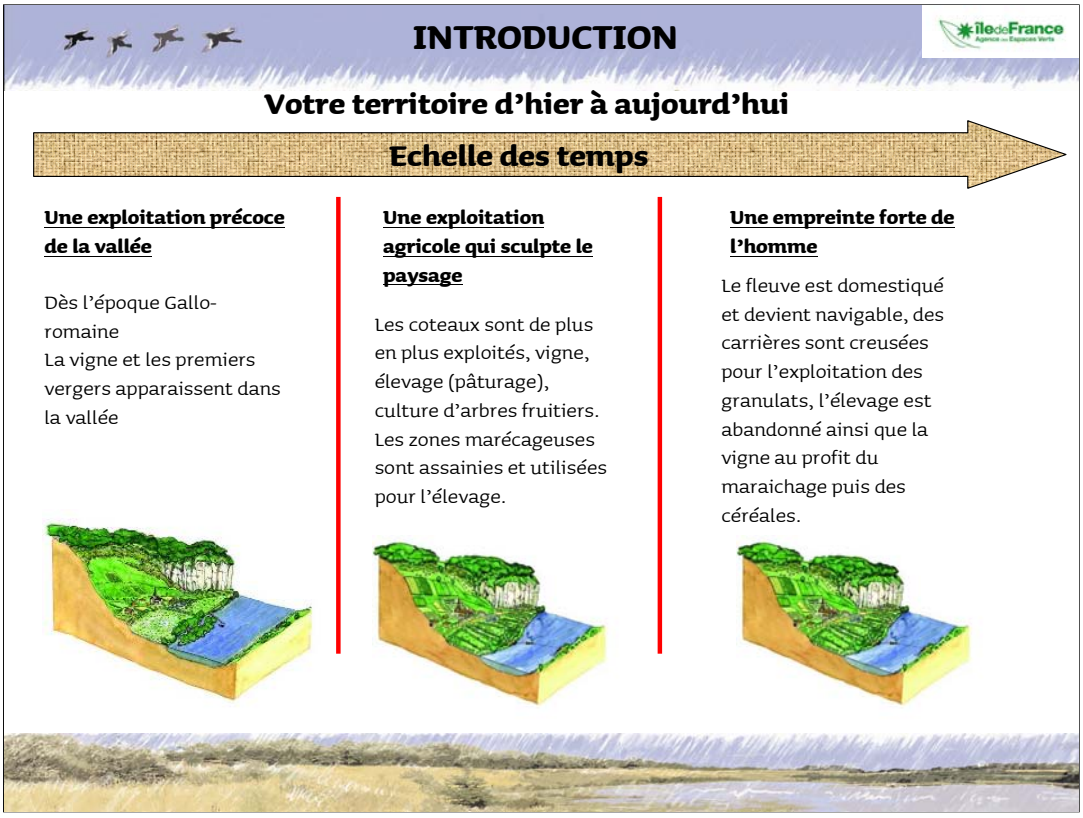

XVII et XVIIIème siècle

Au XVIIIème il existe des liens familiaux très forts entre les deux rives de la Seine (les habitants de Lavacourt sont par exemple enterrés à Vétheuil).

Les deux rives sont enfin très liées par la viticulture. A l'intérieur de la boucle, les vignes s'étendent en surplomb des zones inondables, occupées par des prairies d'élevage bovin. A Freneuse, la moitié du terroir est planté de vigne, à Méricourt toutes les falaises sont plantées de vigne également... L'appellation «Bacco», est un «vin de craie» de qualité.

L'héritage de ce passé viticole est très lisible dans le parcellaire en lanières fines issu de l'indivision (les plus petites allant jusqu'à 5 à 6 m2). Les productions maraîchères vinrent ensuite accentuer ce phénomène de parcellisation. On cultive aussi l'asperge. Les îles sont utilisées pour le pâturage bovin (en face de la Roche-Guyon et de Moisson). On y

trouve également de nombreux noyers.

XIXème siècle

La viticulture déclinant, on assiste à une reconversion dans le maraîchage à Moisson (sur une zone qui correspond majoritairement à l'emplacement de la Base de Loisirs) et les cultures fruitières (arbres à noyaux comme le cerisier surtout, ou l'abricotier) comme dans le bas de Méricourt.

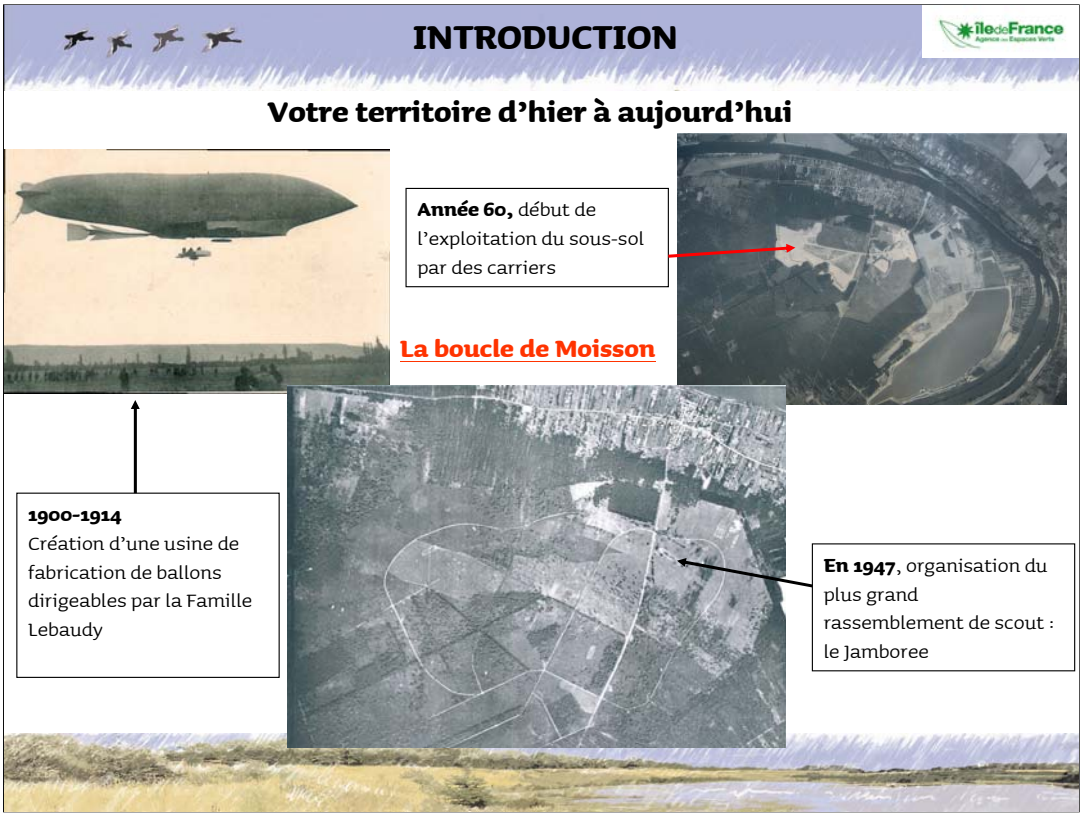

L'histoire de la Boucle de Moisson illustre les différents usages qui se sont succédés et leurs impacts sur le paysage.

XXème siècle

- la famille Lebaudy :La forêt est rachetée à la fin XIXème par la puissante famille d'industriels sucriers Lebaudy, demeurant au château de Rosny. La quasi-totalité de la forêt leur appartient. Cela aura un rôle important : la forêt étant privée, elle ne sera pas morcelée. Les frères Lebaudy vont utiliser les terrains de la boucle pour deux usages spécifiques, la construction d'une usine de fabrication de ballons dirigeables, et l'organisation du plus grand rassemblement mondial de Scoutisme appelé « jamboree ».

INTRODUCTION

Votre territoire d'hier à aujourd'hui

Un patrimoine culturel : Les impressionnistes

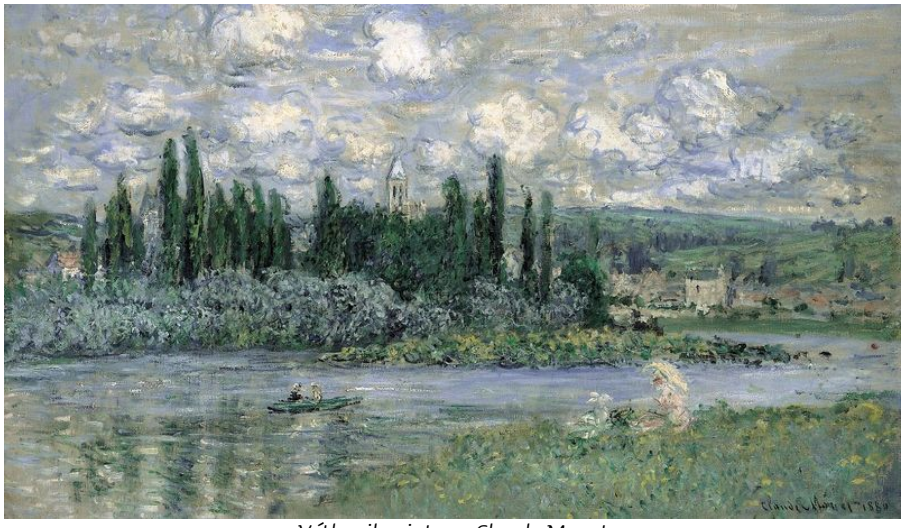

Vétheuil peint par Claude Monet

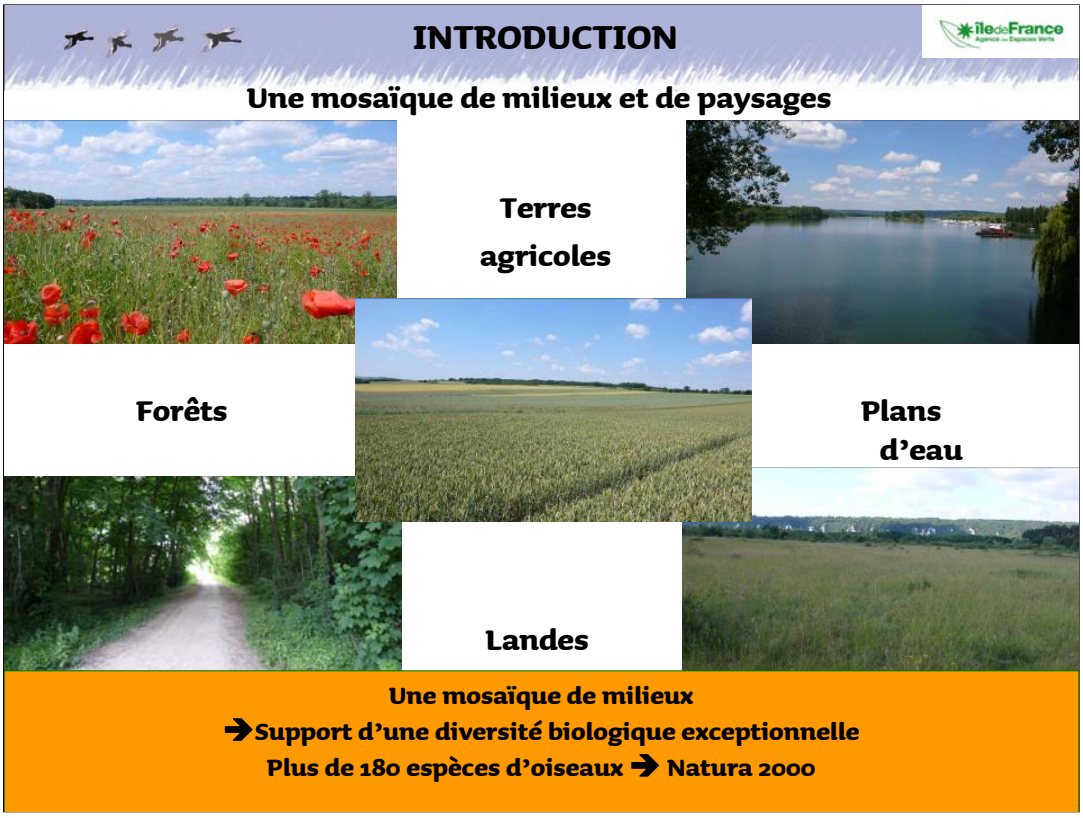

Ce territoire est exceptionnel. En effet on retrouve sur un espace de petite taille une multitude d'ambiances, de points de vue.

On passe tour à tour de la lande, à la forêt, des berges de Seine à de grands plans d'eau, de prairies aux champs de céréales.

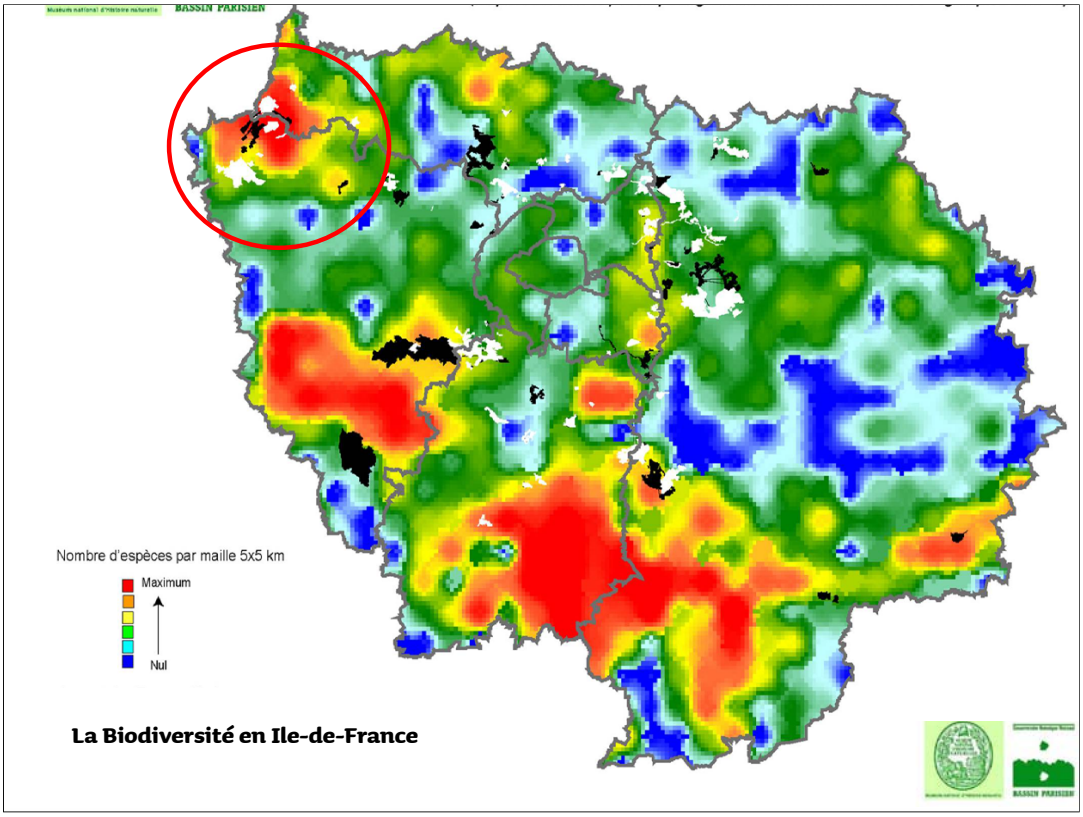

Ce territoire est le support d'une richesse biologique remarquable, notamment en espèces d'oiseaux. Cette richesse explique l'intégration de ce territoire au réseau NATURA 2000, mais aussi son inscription dans de multiples zones réglementées (PNR,ZNIEFF, sites inscrits…).

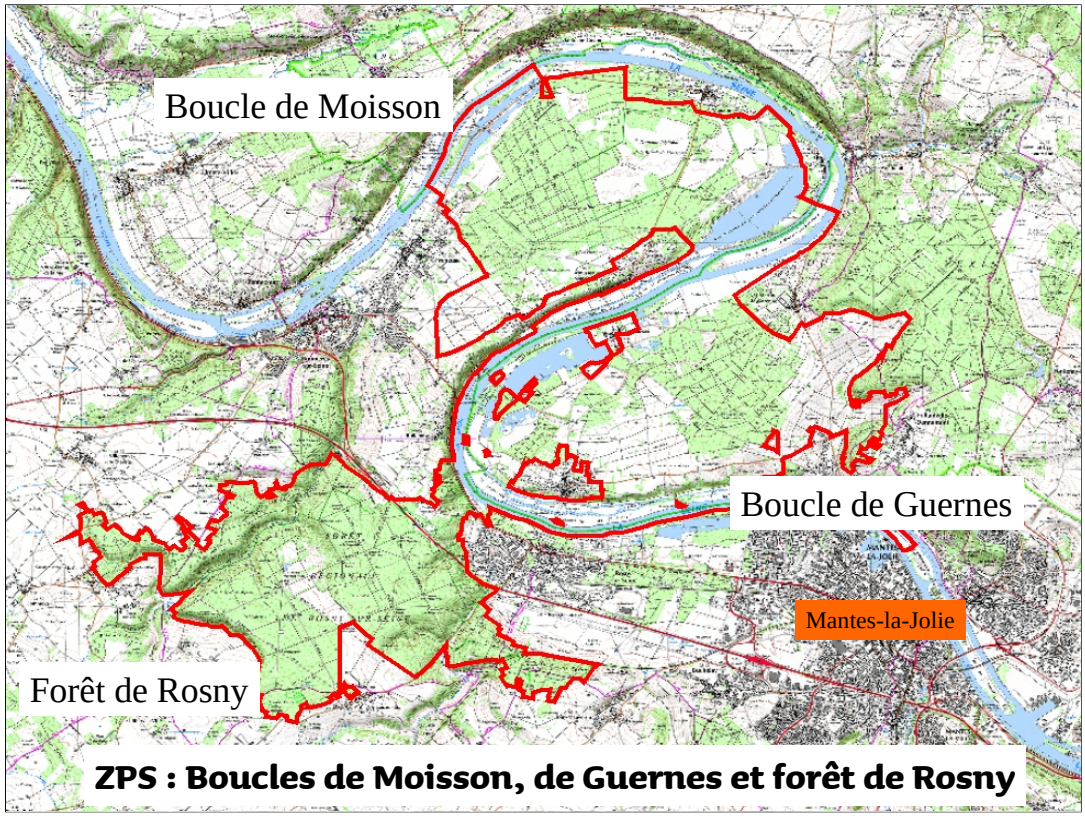

3 entités composent ce périmètre

INTRODUCTION

Un patrimoine reconnu

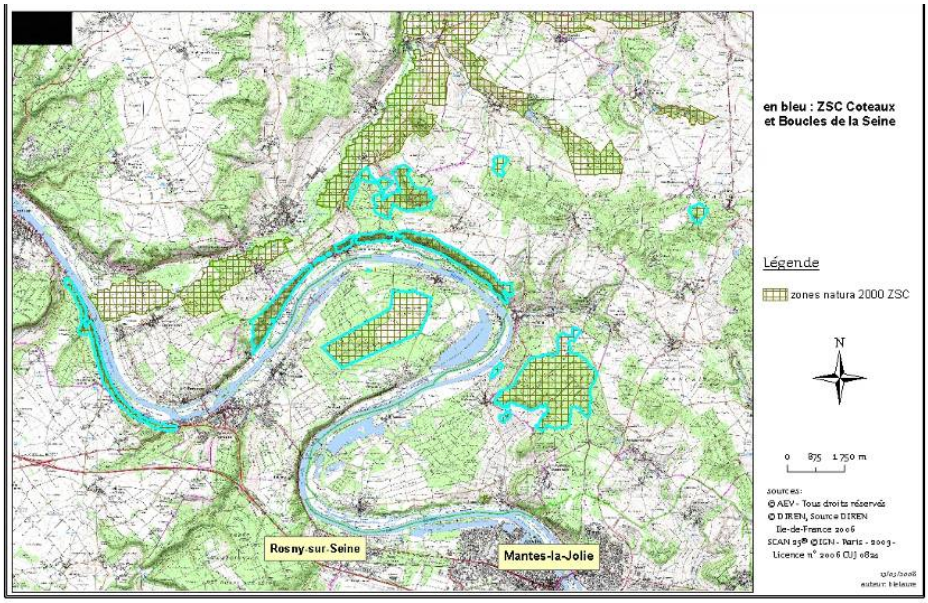

INTRODUCTION

Un patrimoine reconnu

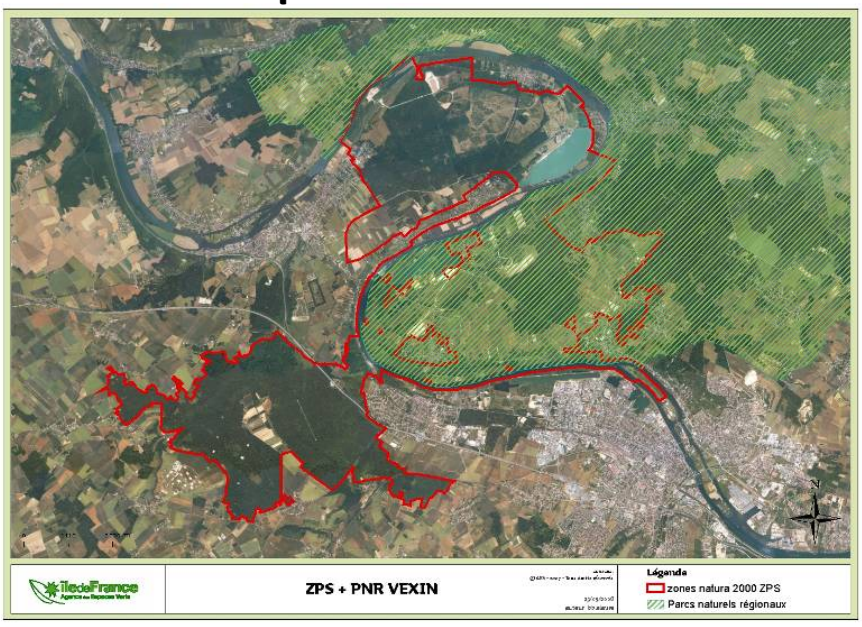

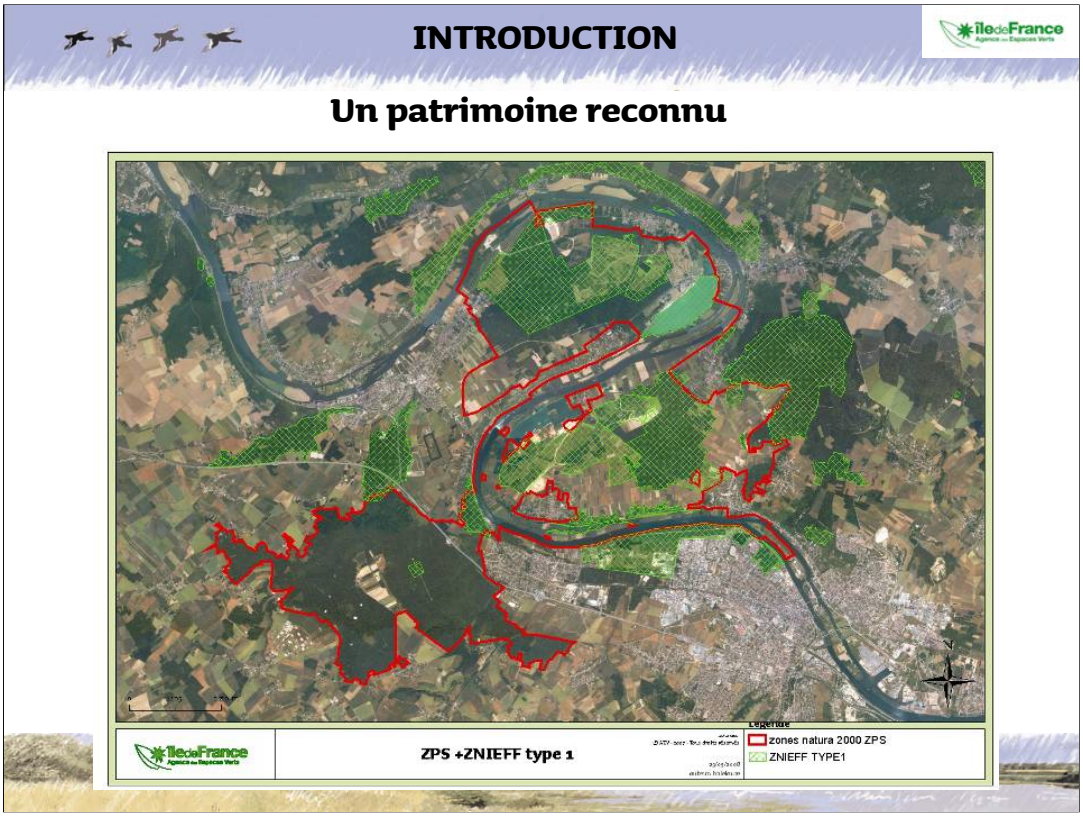

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF :

les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;

les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

L'inventaire ZNIEFF concerne progressivement l'ensemble du territoire français (Métropole, près de 15000 zones : 12915 de type I et 1921 de type II, Outre-Mer, milieu terrestre et marin).

INTRODUCTION

Un patrimoine reconnu

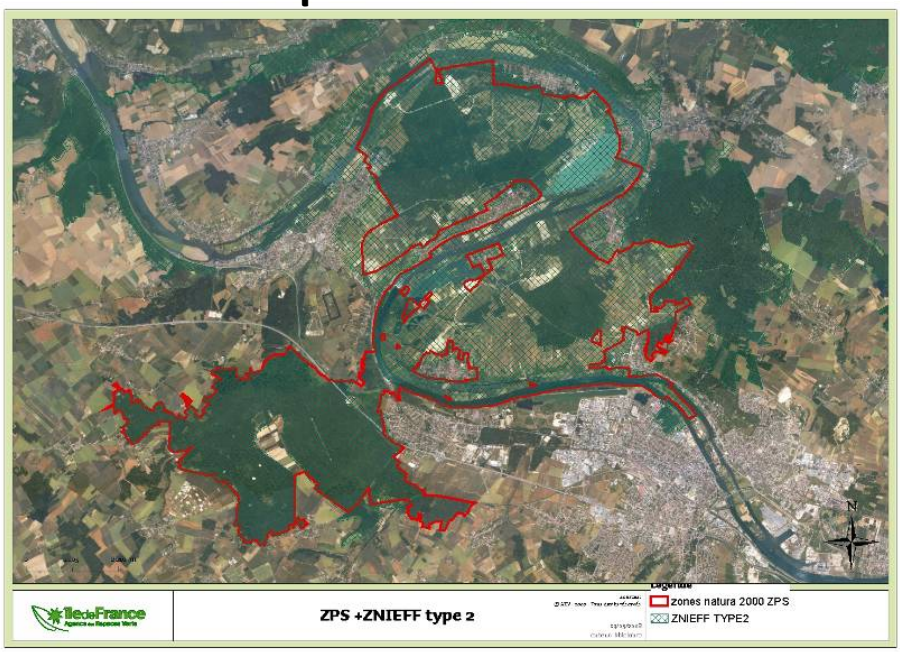

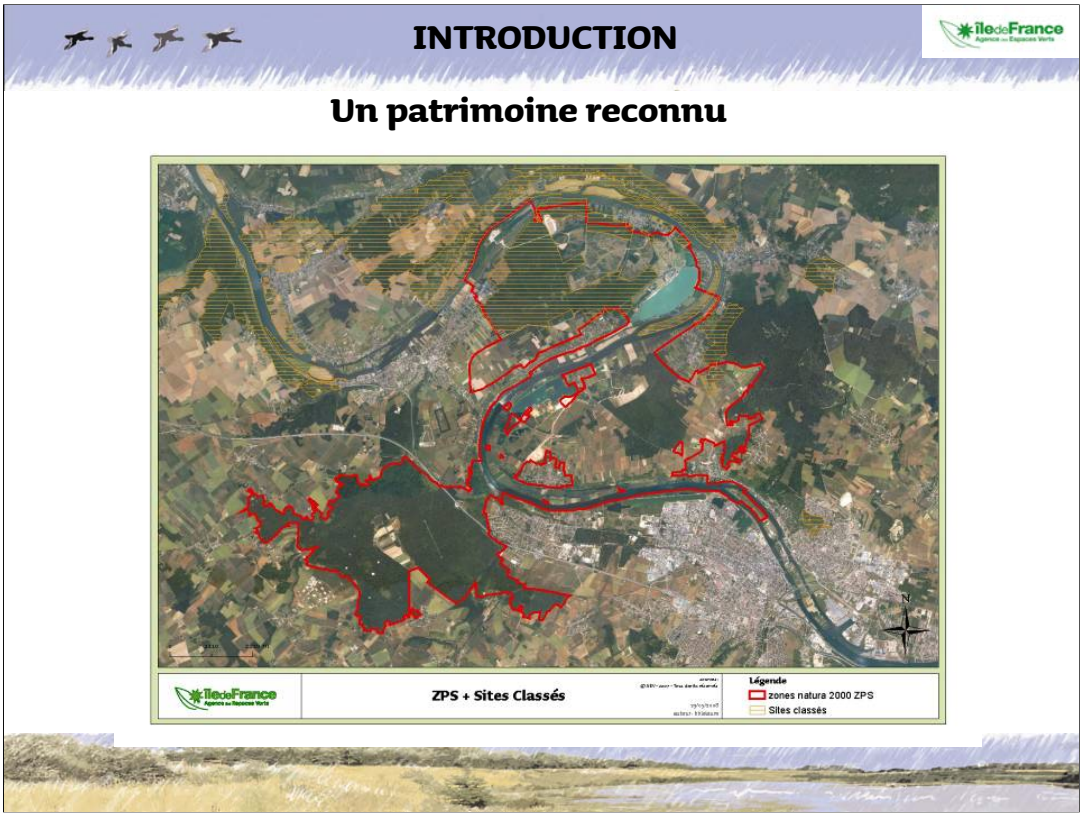

La loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire ". Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

Il existe deux niveaux de protection :

Le **classement** est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation.

Généralement consacré à la protection de paysages remarquables, le classement peut intégrer des espaces bâtis qui présentent un intérêt architectural et sont parties constitutive du site. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ; celle ci en fonction de la nature des travaux est soit de niveau préfectoral ou soit de niveau ministériel. En site classé, le camping et le caravaning, l'affichage publicitaire, l'implantation de lignes aériennes nouvelles sont interdits.

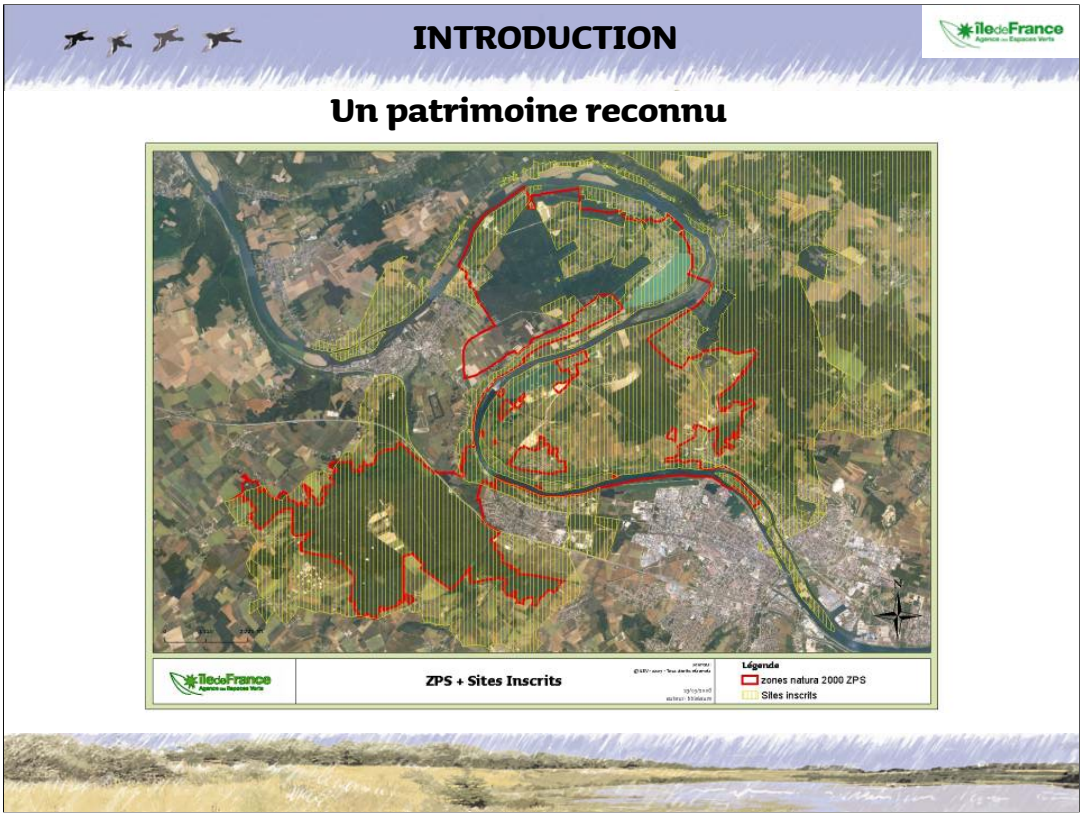

L**'inscription** à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de

protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4

mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site.

L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction

et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

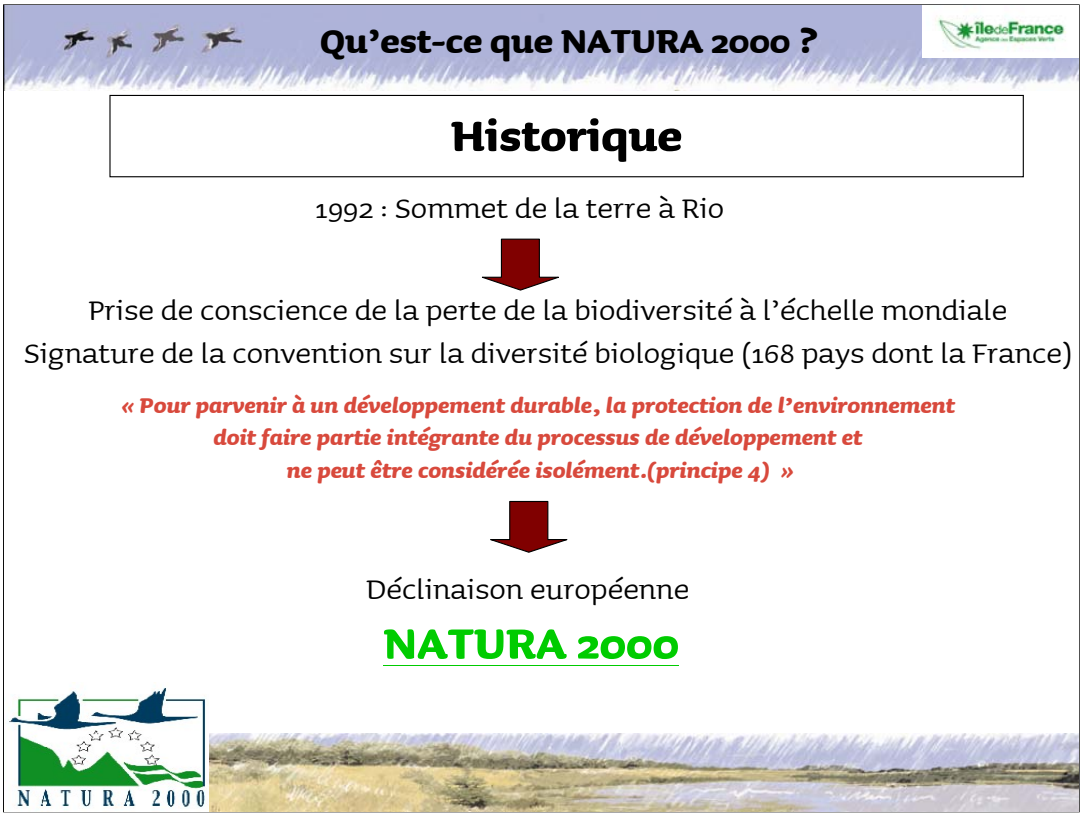

Qu'est-ce que N2000? IL s'agit d'une démarche Européenne qui a été mise en place suite au sommet de la Terre en 1992

La **Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement** s'est tenue à Rio de Janeiro au Brésil en juin 1992, réunissant 110 chefs d'Etats et de gouvernements et 178 pays.

Lors de cette conférence a été adoptée *La **Convention sur la diversité biologique (CDB)**.*

C'est un traité international qui a trois buts principaux :

1-la conservation de la diversité biologique (ou biodiversité) ;

2- une utilisation durable de ses éléments ;

3-un partage juste et équitable des bénéfices des ressources génétiques.

Autrement dit, son objectif est de développer des stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Il est considéré comme le document clé concernant le développement durable.

La convention reconnait pour la première fois en droit international que la conservation de la diversité biologique est une préoccupation commune à l'ensemble de l'humanité et est consubstantiel du processus de développement. L'accord couvre l'ensemble des écosystèmes, des espèces et des ressources génétiques. Elle relie les efforts traditionnels de conservation aux objectifs économiques utilisant de façon durable les ressources biologiques.

C'est à partir de cette dynamique qu'à été mis en place le réseau NATURA 2000

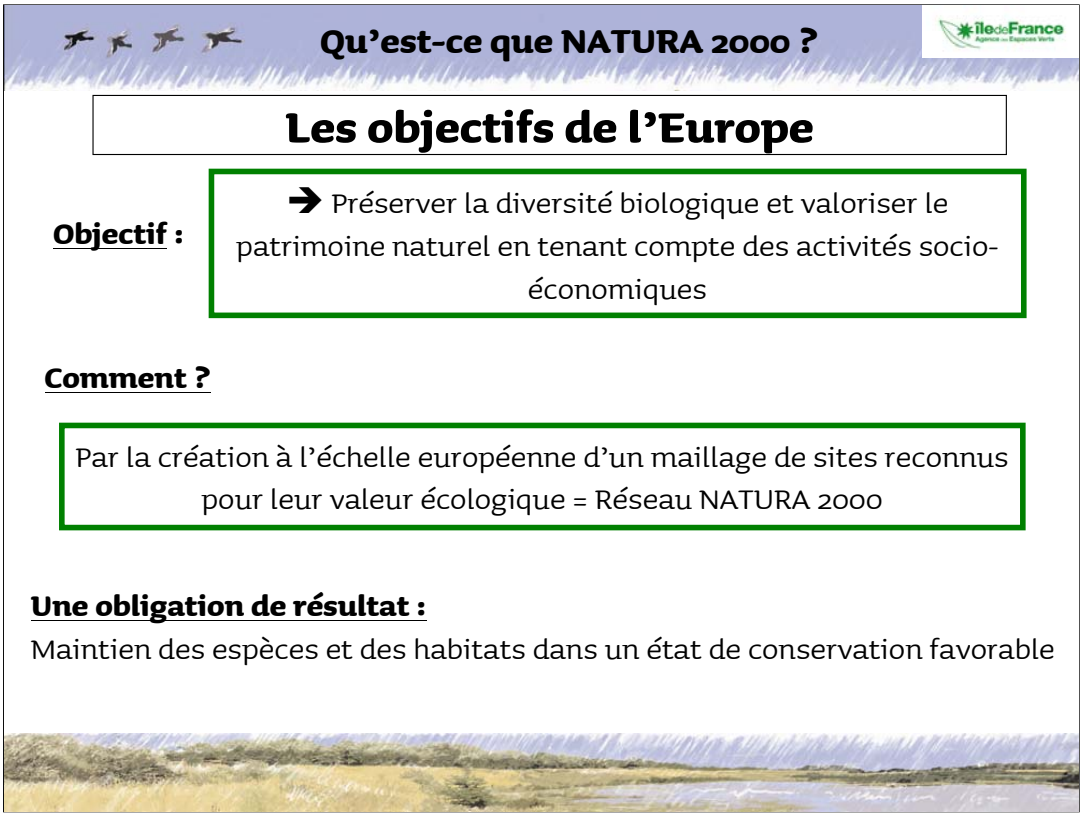

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s 'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels. Le vol des oiseaux migrateurs nous rappelle avec poésie que la nature et sa préservation n'ont pas de frontières.

Les états ont un objectif de résultat : maintenir les espèces et leurs habitats dans un état de conservation favorable.

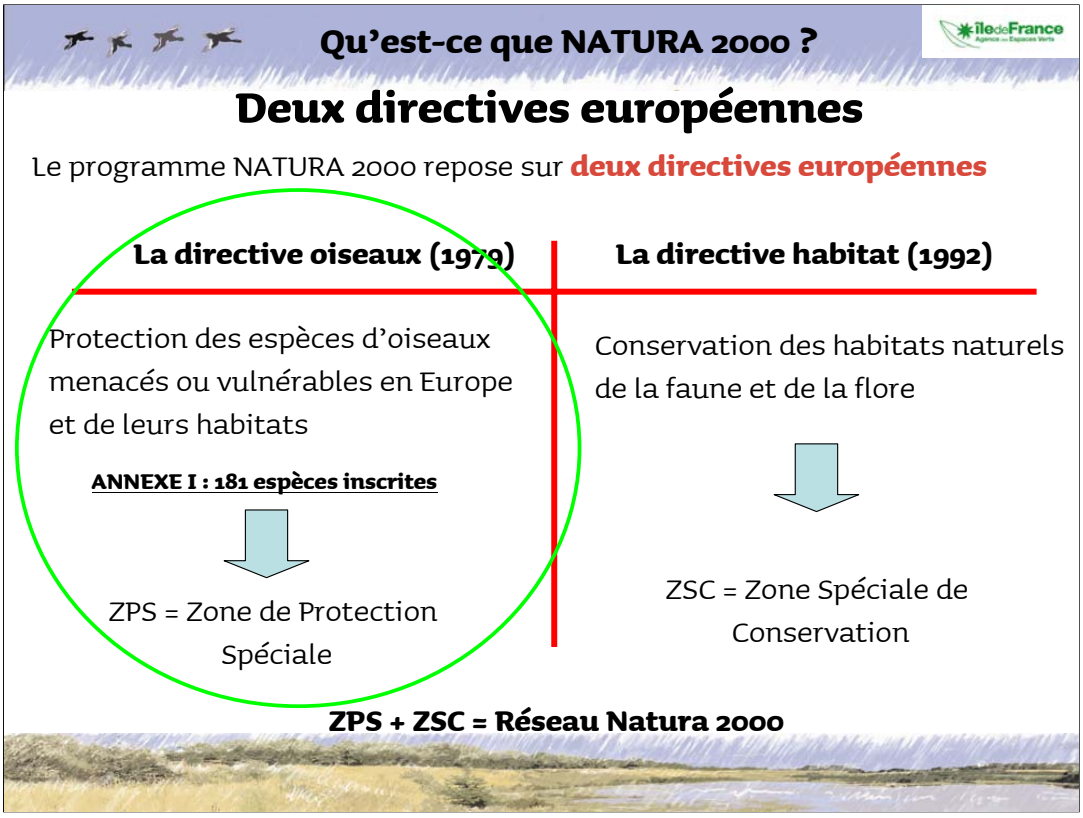

En la matière, les deux textes de l'Union les plus importants sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000.

La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 5000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que Zones de Protection spéciales (ZPS).
La directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

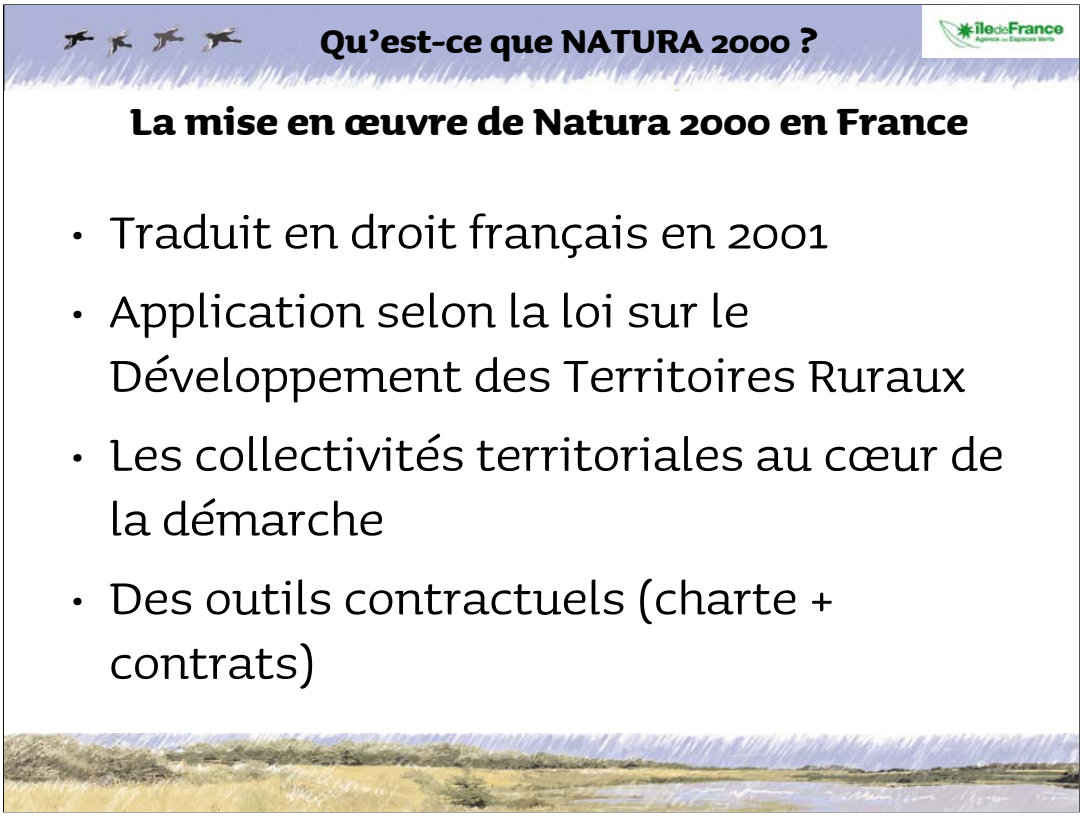

L'Europe a tenu compte de la nécessité pour chaque site Natura 2000 d'être géré localement en fonction des atouts ou faiblesses du territoire concerné. Il n'y a pas d'obligation de moyens, mais d'objectifs et de résultats. Chaque Etat européen s'est doté d'outils pour mettre en œuvre les objectifs de Natura 2000.

La France a opté pour une démarche de gestion contractuelle des sites. Chaque usager peut s'engager individuellement et volontairement dans la gestion du site qu'il est amené à fréquenter. En signant un contrat ou une charte, il devient un acteur à part entière d'un site Natura 2000.

Qu'est-ce que NATURA 2000 ?

La mise en œuvre de Natura 2000 en France

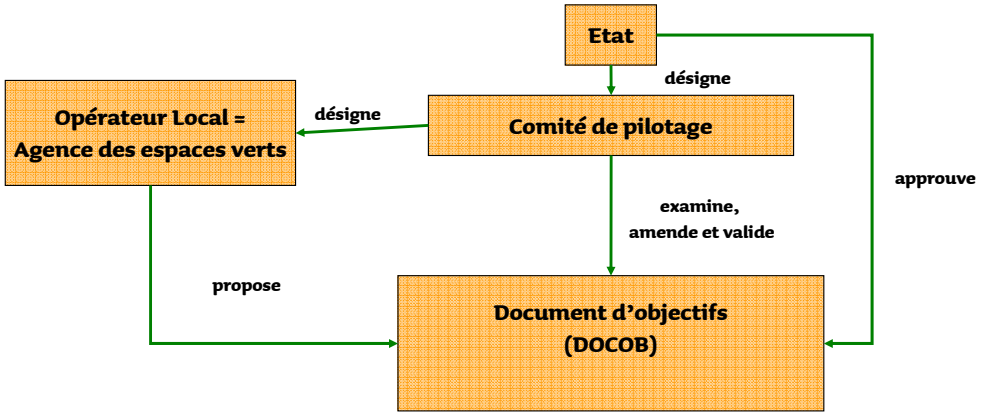

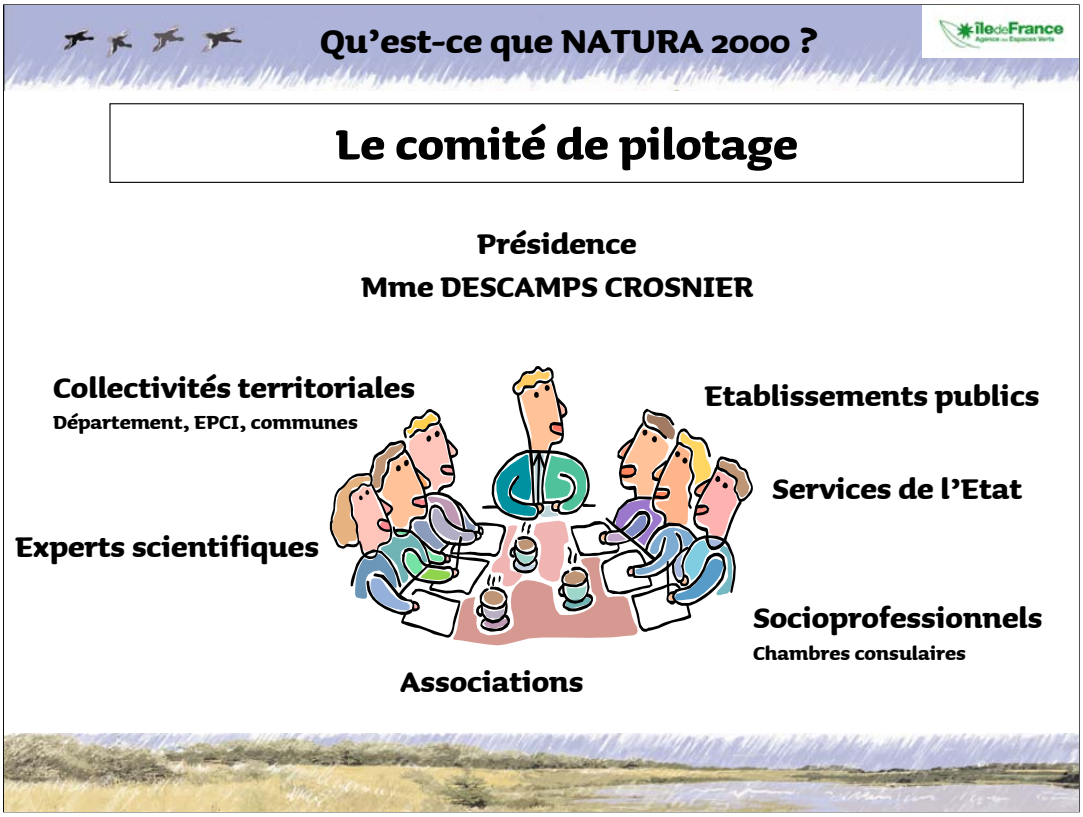

La démarche d'élaboration d'un document d'objectif est conduite par le comité de pilotage (COPIL) sous la présidence d'un élu et assisté par une collectivité ou un groupement de collectivités. Cette élaboration s'appuie sur une animation des partenaires membres du COPIL, afin de proposer de manière concertée les objectifs de gestion durable du site sur la base d'un diagnostic partagé du site (état des lieux scientifique et également des activités humaines), et d'impliquer les acteurs dans l'identification de mesures de toute nature contribuant à l'atteinte des objectifs du site. Cette concertation tout au long de l'élaboration du DOCOB est garante de l'adhésion des partenaires locaux aux objectifs de gestion et de l'atteinte des objectifs de résultats.

Un comité de pilotage a été créé en juillet 2007, sous la responsabilité de la Région d'Ile-de-France, pour mener à bien ce projet.

Il est composé des représentants des collectivités territoriales concernées; de socioprofessionnels; de propriétaires et ayant droits; d'usagers du territoire; d'associations; des services de l'Etat; d'établissements publics et d'experts scientifiques.

Les élus du comité ont décidé de confier sa présidence à Mme DESCAMPS-CROSNIER, conseillère régionale, et maire de Rosny-sur-Seine

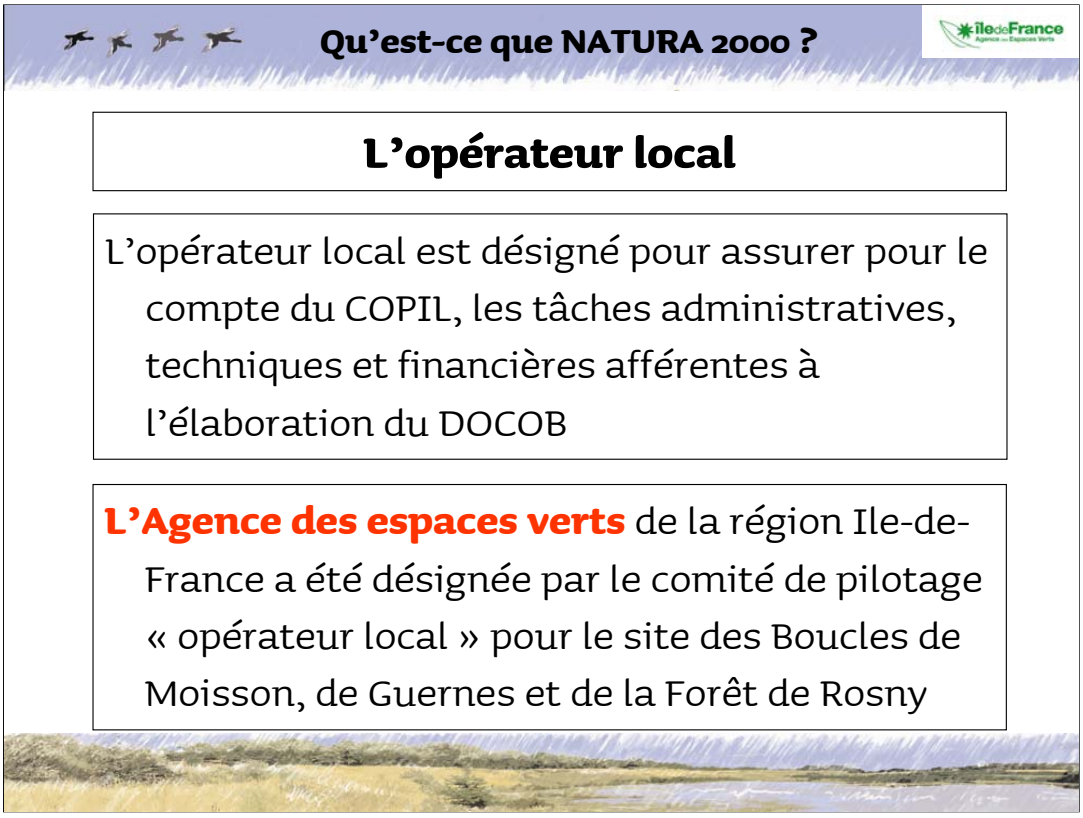

Dans la mesure où le COPIL est dépourvu de la personnalité et de toute capacité juridique, une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales, membre du COPIL, est désigné pour assurer, pour le compte du COPIL, les tâches administratives, techniques et financières afférentes à l'élaboration du DOCOB. Cette collectivité territoriale peut assumer ces tâches en régie ou faire appel à un organisme ou structure tiers que l'on appelle « opérateur »

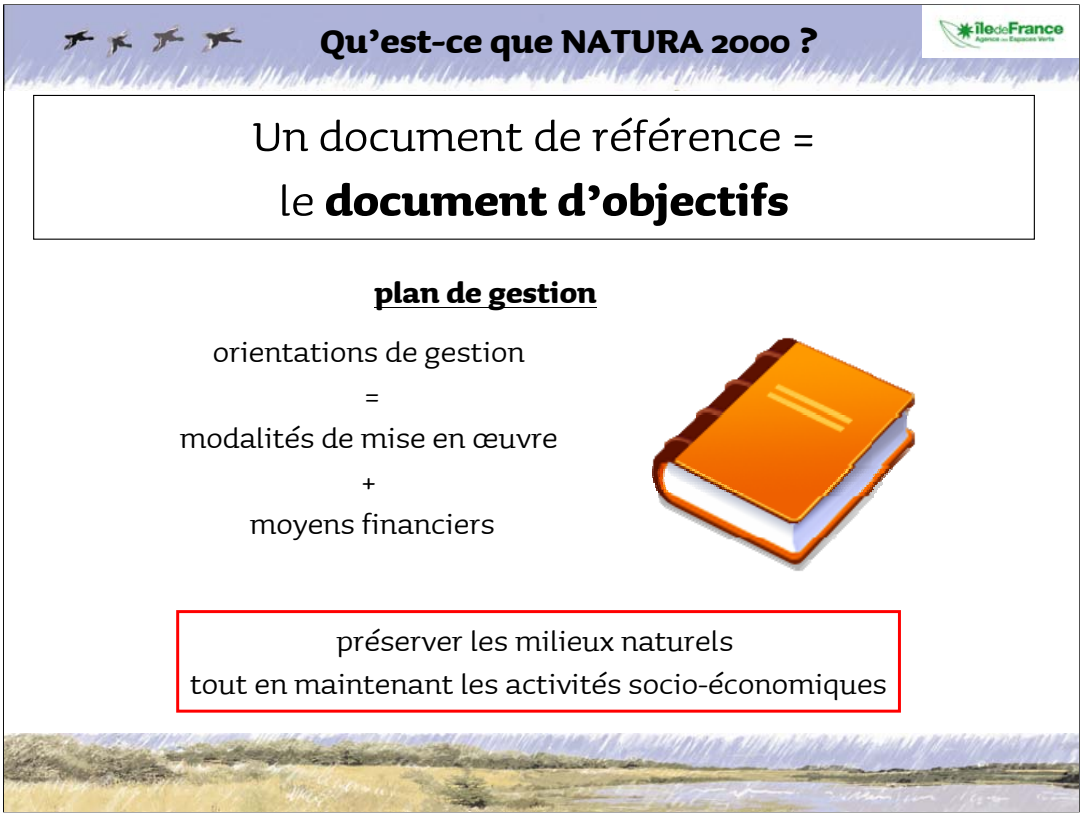

Le contenu du document d'objectifs d'un site Natura 2000 est **fixé par l'article R. 414-11 du code de l'environnement.** Il comprend à la fois un rapport de présentation faisant l'état des lieux du site, et des propositions d'objectifs et de mesures de gestion de toute nature.

Le document d'objectifs est un plan de gestion. Il définit pour le site les orientations de gestion,

leurs modalités de mise en œuvre, et les moyens financiers pour préserver les milieux naturels tout en maintenant les activités socio-économiques

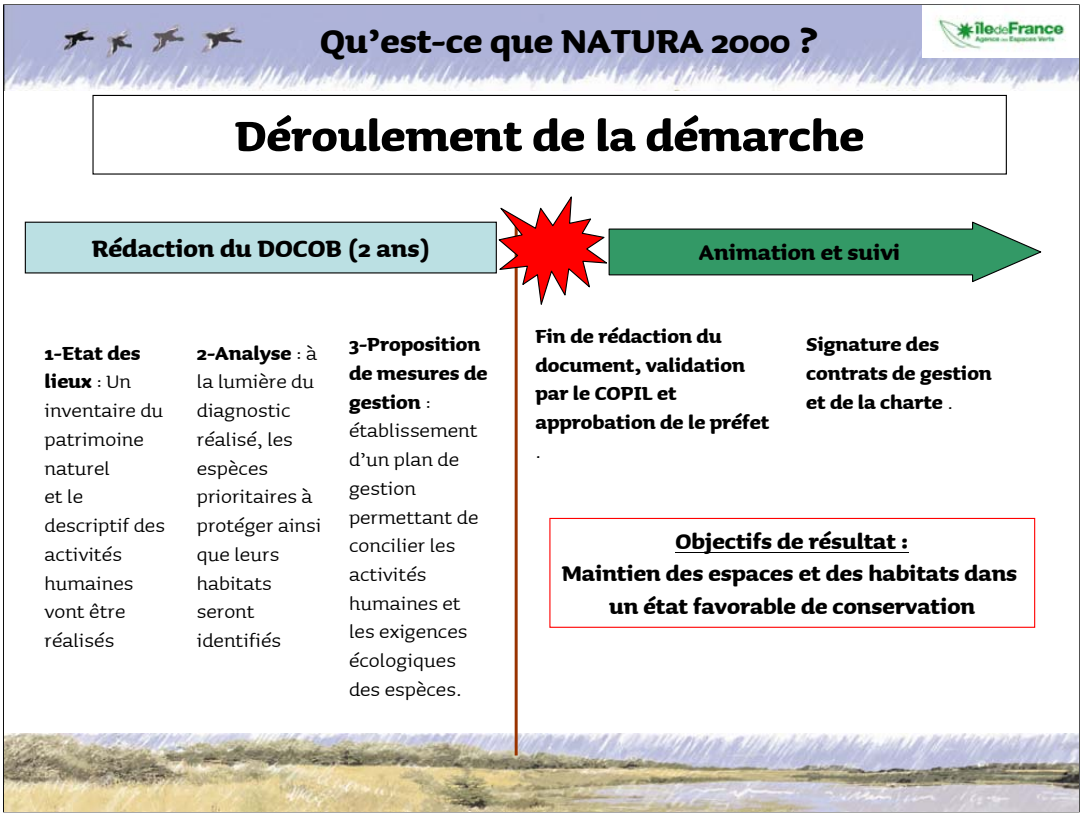
Qu'est-ce que NATURA 2000 ?
îledeFrance
Déroulement de la démarche
Rédaction du DOCOB (2 ans)
Animation et suivi
1-Etat des lieux : Un inventaire du patrimoine naturel et le descriptif des activités humaines vont être réalisés
2-Analyse : à la lumière du diagnostic réalisé, les espèces prioritaires à protéger ainsi que leurs habitats seront identifiés
3-Proposition de mesures de gestion : établissement d'un plan de gestion permettant de concilier les activités humaines et les exigences écologiques des espèces.
Fin de rédaction du document, validation par le COPIL et approbation de le préfet .
Signature des contrats de gestion et de la charte .
Objectifs de résultat :
Maintien des espaces et des habitats dans un état favorable de conservation

Démarche volontaire et contractuelle, l'adhésion à la charte marque un engagement fort aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000. L'adhésion à la charte Natura 2000 n'implique pas le versement d'une contrepartie financière.

Objectif de la Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 d'un site est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le DOCOB.

Contenu et signataires de la Charte

La charte Natura 2000 d'un site contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et espaces et renvoie à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la charte Natura 2000 du site.

L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ou de 10 ans.

Contreparties et obligations

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. Cependant, elle ouvre droit au bénéfice de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et permet également d'accéder à certaines aides publiques (notamment en matière forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 constitue des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site).

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement. De la même façon, un adhérent à la charte Natura 2000 du site n'est pas obligé de signer un contrat Natura 2000 et inversement.

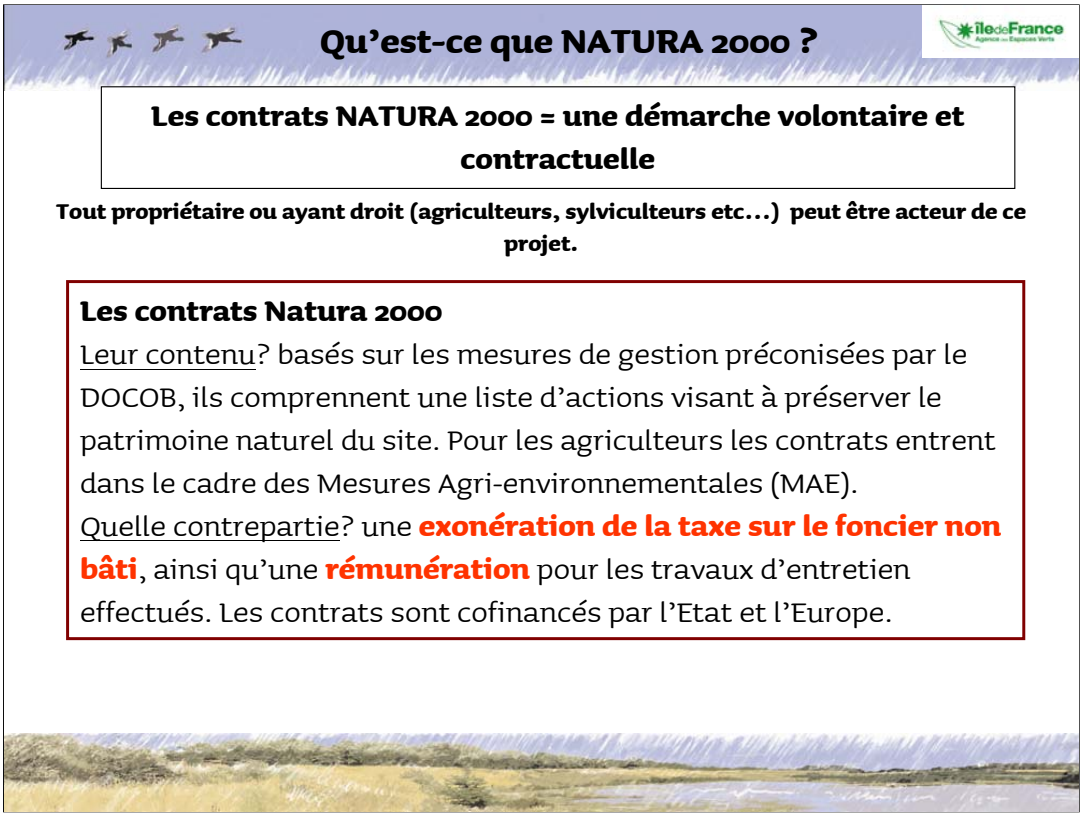

Le contrat de gestion Natura 2000 est au cœur d'une politique novatrice initiée par la France pour gérer de façon collective et équilibrée les sites du réseau Natura 2000.

Objectifs du contrat Natura 2000

Le code de l'environnement met à la disposition des gestionnaires de sites Natura 2000 ce nouvel instrument contractuel.

Cette disposition prévoit que pour l'application du document d'objectifs, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénommés "contrats Natura 2000".

Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements, conformes aux orientations définies par le document d'objectifs, sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000.

Le contrat définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire.

Les signataires du contrat

Le contrat est signé entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées.

Le contenu du contrat

Dans le respect du cahier des charges inclut au DOCOB, le contrat comporte :
Le descriptif et la délimitation spatiale des opérations à effectuer, l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats ;
Le descriptif des engagements qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le montant, la durée et les modalités de versement de cette contrepartie ;
Le descriptif des mesures d'accompagnement qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière ;
Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements.

Les dispositions financières et de contrôle

Les aides financières accordées au titre des contrats Natura 2000 sont versées par le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations agricoles (CNASEA).

Exemple de contrat NATURA 2000 en milieu forestier et non agricole

- Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
- Entretien de ripisylves, de la végétation des berges
- Décapage léger

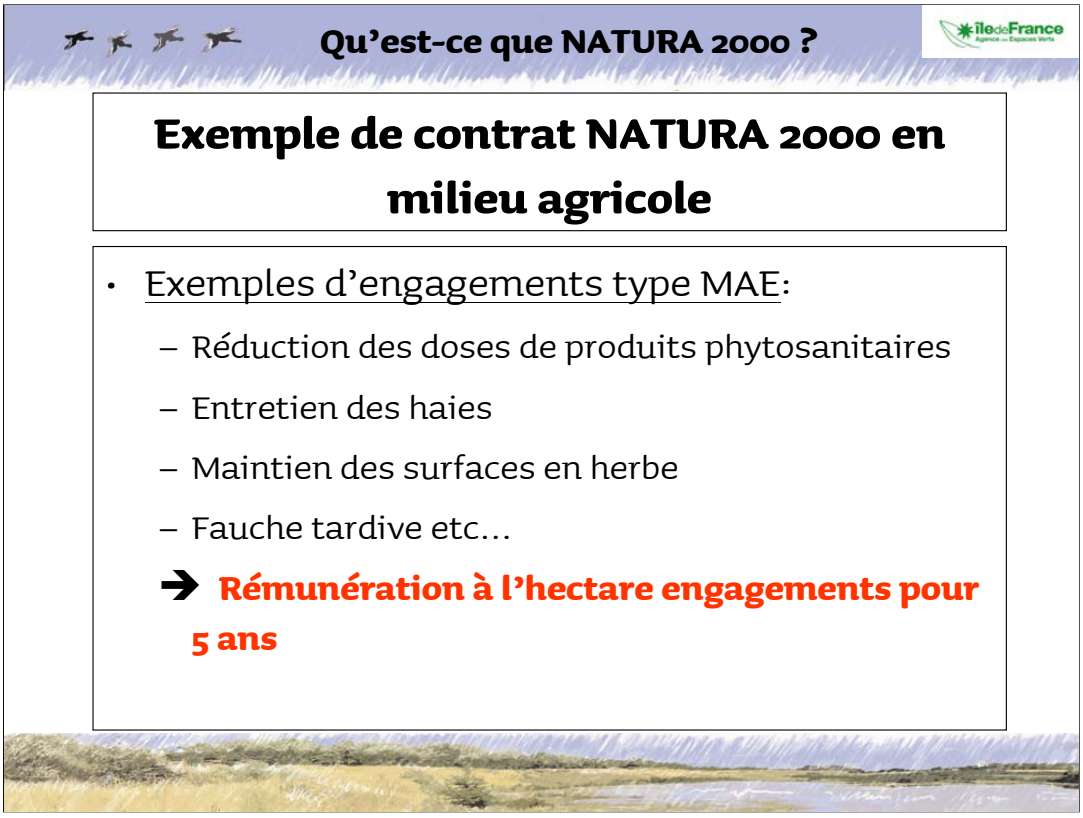

En zones agricoles, les contrats Natura 2000 prennent la forme des MAE, ils sont constitués d'engagement unitaires et sont rémunérés à l'hectare.

Les engagements unitaires sont ceux inscrits dans le cadre du PDRH

NATURA 2000 ce n'est pas :

- La création d'un sanctuaire de la nature
- L'interdiction d'exercer des activités
- L'Europe qui s'impose chez vous
- L'expropriation

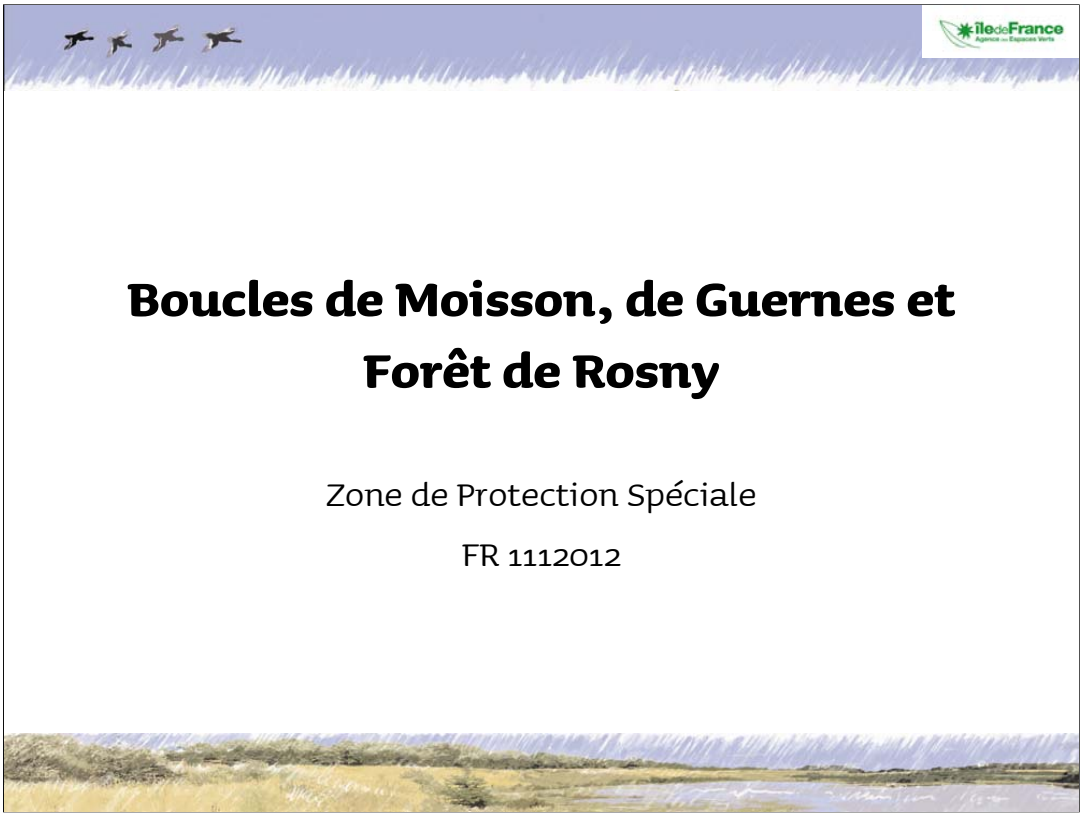
Boucles de Moisson, de Guernes et
Forêt de Rosny
Zone de Protection Spéciale
FR 1112012

Carte d'identité :

La ZPS au sein du réseau Natura 2000

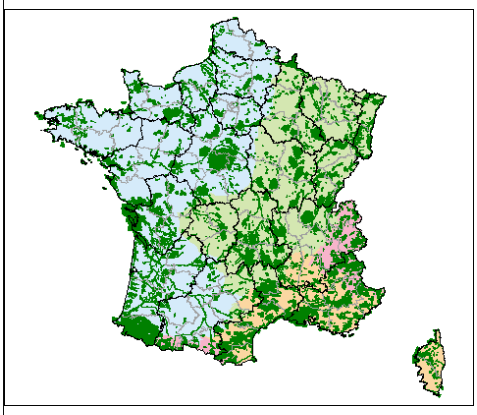

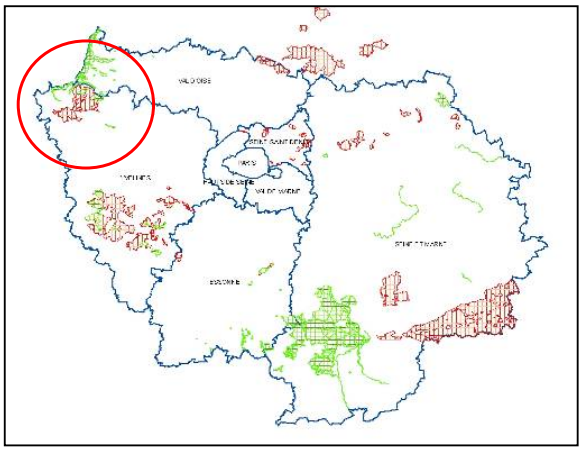

1700 sites Natura 2000 en France ➔ 12,4% du territoire

34 sites (dont 10 ZPS) Natura 2000 en Ile de France ➔ 8% du territoire d'Ile-de-France

Natura 2000 en Europe, c'est 25000 sites soit 20% du territoire de l'union européenne

Natura 2000 en France, c'est plus de 6 million d'hectares, plus de 8000 communes concernées !

En ile de France, 8% du territoire, 24 sites au titre de la directive habitat, 10 sites au titre de la directive oiseaux. 96 000 ha

Le site des Boucles de Moisson, de Guernes et de la forêt de Rosny couvre 0.5% du territoire d'Ile de France et 6.3% des sites Natura 2000 Franciliens

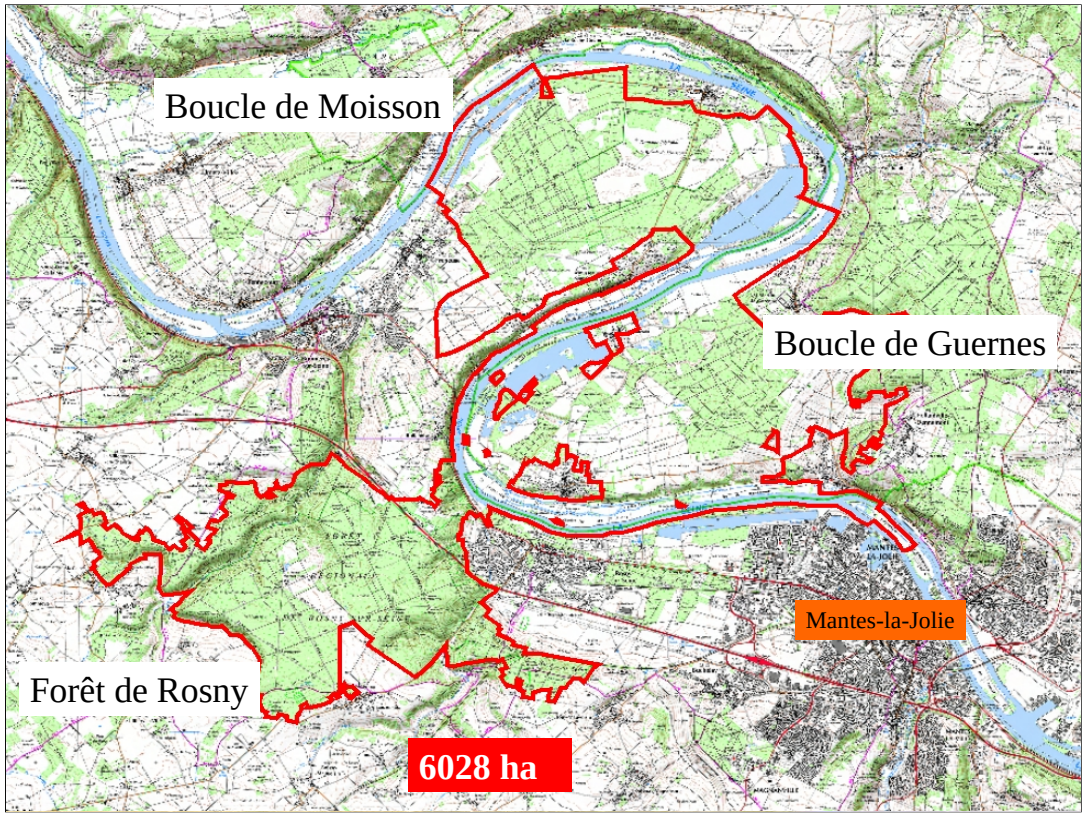

3 entités composent ce périmètre

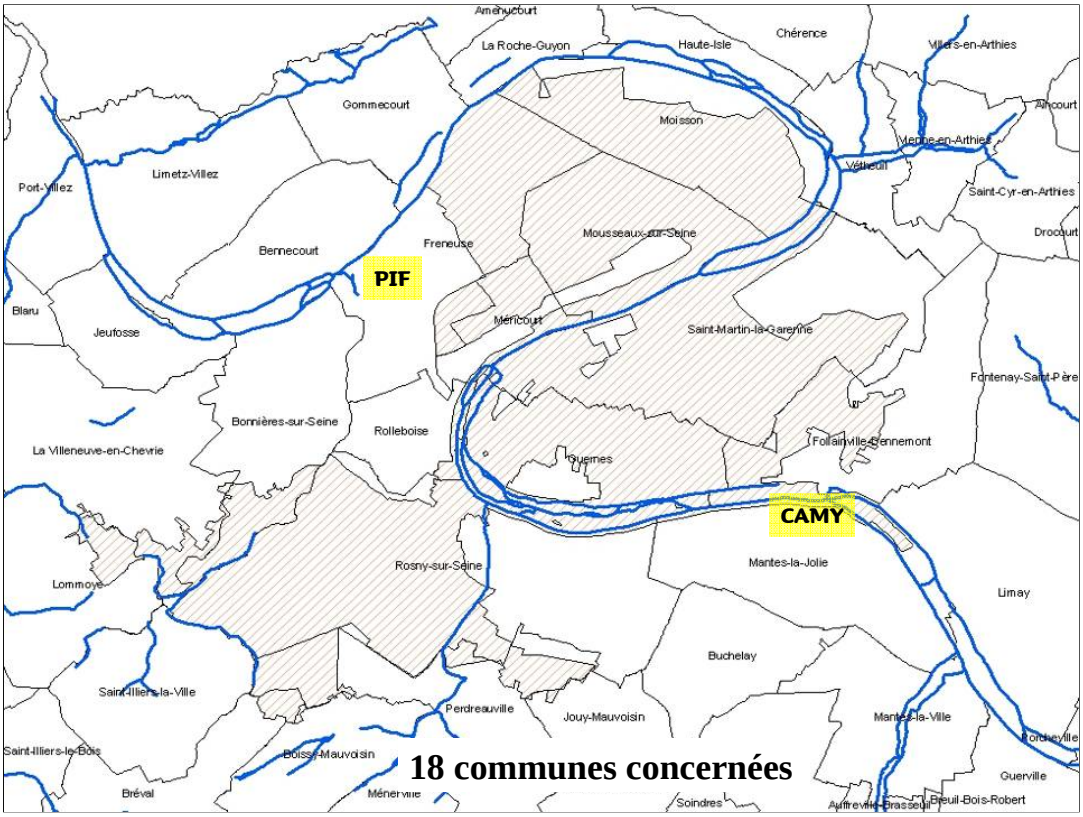

Au total 18 communes ont une partie de leur territoire inclus dans la ZPS :

Moisson, Freneuse, Rosny-sur-Seine, Guernes, Méricourt, Saint Martin-la-Garenne, Bréval, Rolleboise, Mousseaux-sur-Seine, Follainville-Dennemont, Mantes-la-Jolie, Perdreauville, Lommoye, Bonnières-sur-Seine, La Villeneuve-en-Chevrie, Jouy-Mauvoisin, Vétheuil, Boissy-Mauvoisin

2 communautés de communes : la CAMY et la PIF

Carte d'identité :

ZPS : Boucles de Moisson, Guernes et Forêt de Rosny

ZPS boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny	Natura 2000 d'Ile de France
6028 ha	96 000 ha
18 communes	285 communes concernées
23594 habitants (sans Mantes la jolie)	-

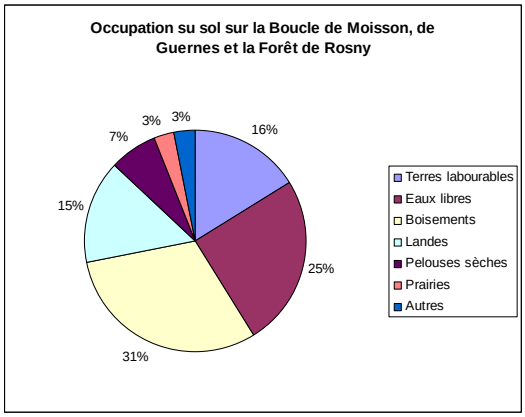

L'eau est un élément majeur, elle structure le paysage

3 entités (Boucle de Moisson + Boucle de Guernes + Forêt de Rosny)

Les boisements occupent la majeure partie de l'espace (forêt de Rosny 2000 ha) devant les surfaces en eau libre (plan d'eau de Lavacourt etc…).

L'eau est un élément majeur ; elle structure le paysage: plans d'eau, roselières, berges, mares et étang accueillent des oiseaux aquatiques communs comme le Goéland argenté ou le Héron cendré et des espèces plus rares comme la Sterne pierregarin.

Les terres cultivées représentent seulement 16 % de la ZPS. Les céréales et les oléoprotéagineux (orge, blé, escourgeon) couvrent la majorité de la sole. On retrouve du maïs dans les bas fonds.

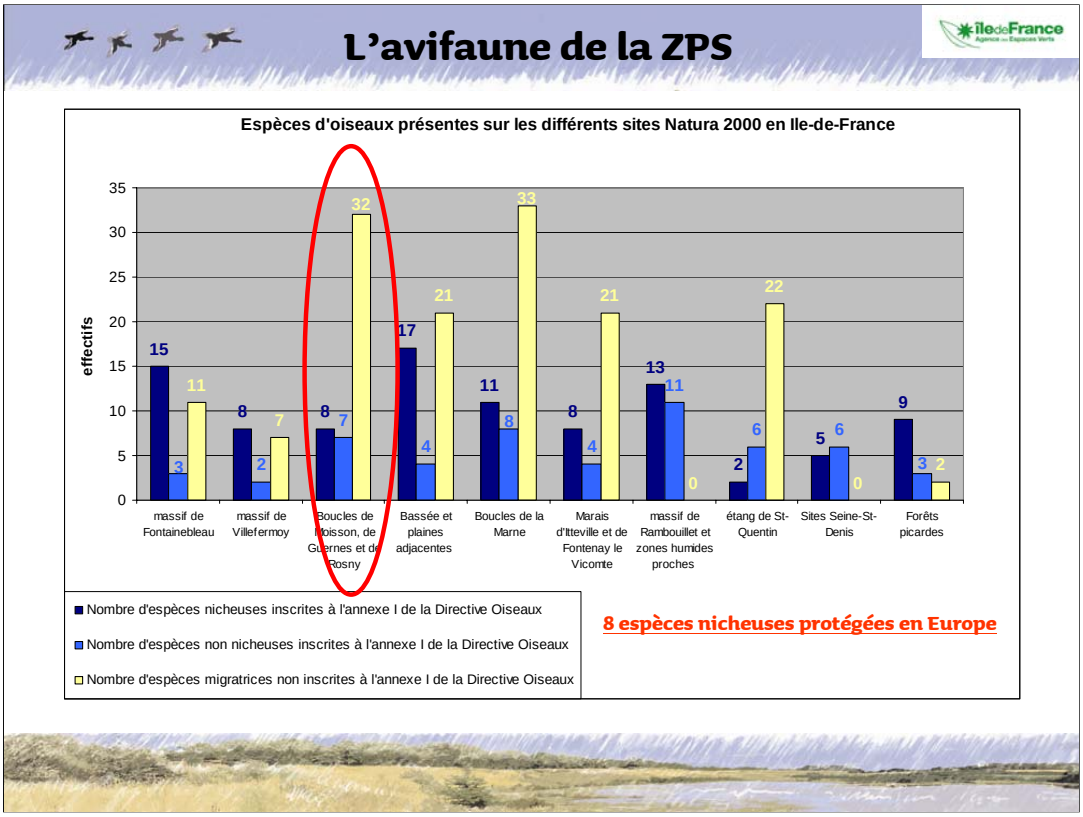

L'avifaune du site des Boucles de Moisson de Guernes et de la forêt de Rosny est particulièrement riche.

8 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe 1 de la directive oiseaux s'y reproduisent (d'autres fréquentent le site régulièrement sans s'y reproduire).

-Alouette lulu

-Œdicnème criard

-Pie-grièche écorcheur

-Pic noir

-Pic mar

-Bondrée apivore

-Engoulevent d'Europe

-Sterne pierregarin

Le site constitue également une halte migratoire importante.

L'avifaune de la ZPS

8 espèces nicheuses inscrites à l'Annexe I

- Alouette lulu
- Œdicnème criard
- Pie-grièche écorcheur
- Pic noir
- Pic mar
- Bondrée apivore
- Engoulevent d'Europe
- Sterne pierregarin

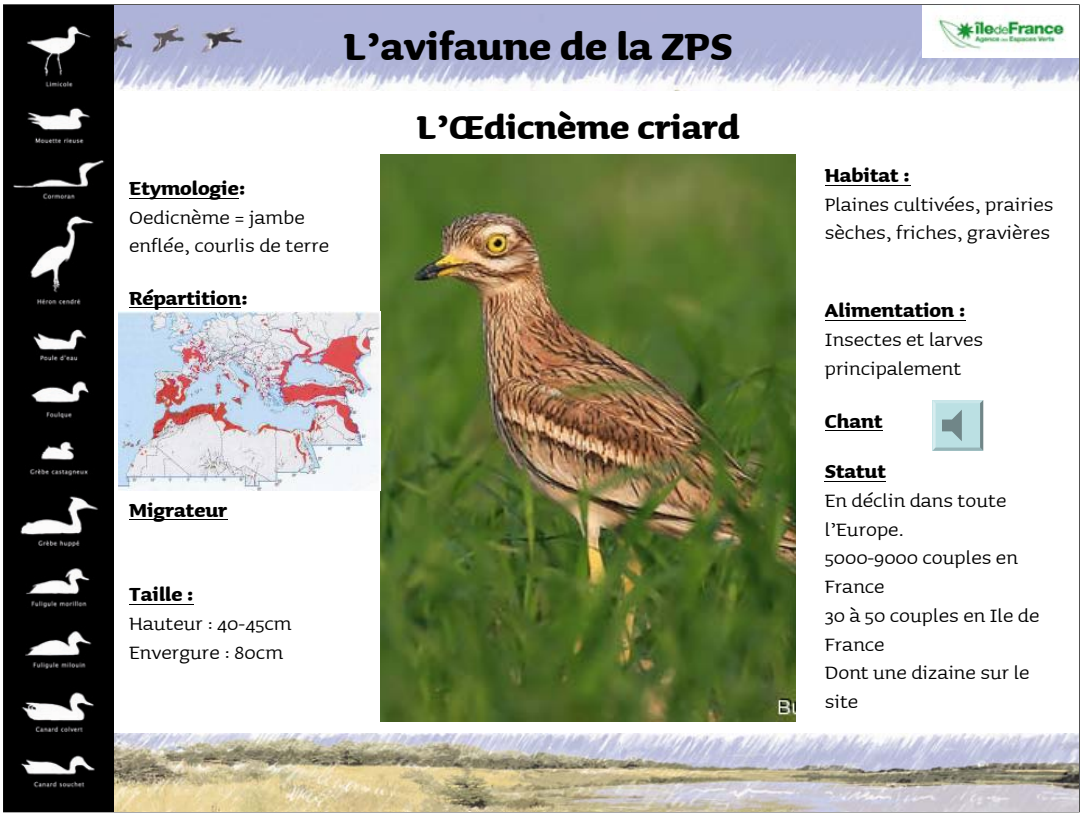

Dans ces espaces si variés on retrouve une diversité d'espèces de flore et de faune. Les oiseaux témoignent de cette richesse.

Nous allons beaucoup parler d'oiseaux ensemble au cours de ce projet, il n'est donc pas inutile de commencer par un petit rappel : qui sont ces bêtes à plume qui nous côtoient:

L'oedicnème criard est l'espèce emblématique. En effet cet oiseau est rare en Ile de France et ses populations ont considérablement diminué. De façon plus courante, il est appelé, notamment par les agriculteurs, le **courlis de terre**. Il fréquente les zones dénudées et chaudes (landes, terres nues, prairies sèches); il se nourrit d'insectes. C'est un migrateur. Les individus se rassemblent avant leur départ puis ils partent vers le mois de septembre octobre en direction de l'Espagne et de l'Afrique.

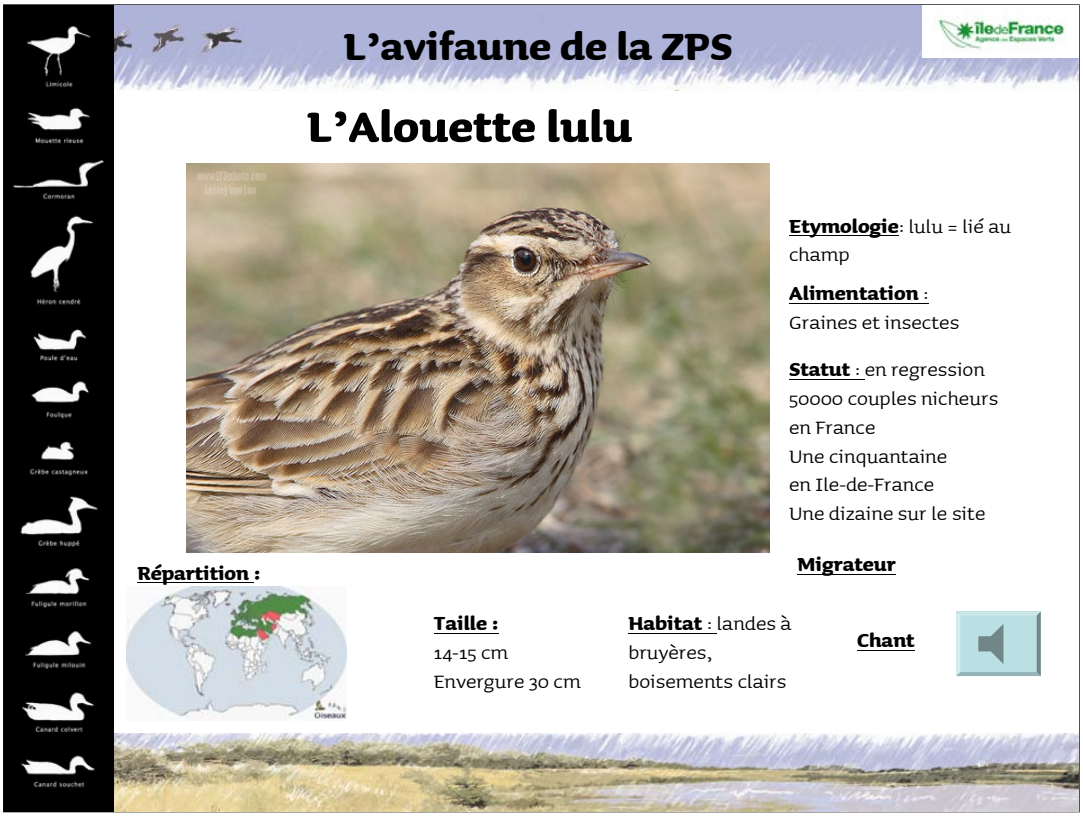

L'aoulette lulu est la proche cousine de l'alouette des champs qui est beaucoup plus commune. L'alouette lulu se distingue principalement par un sourcil très marqué et par son chant beaucoup plus fluté. Elle fréquente les milieux secs, avec des buissons, les landes.

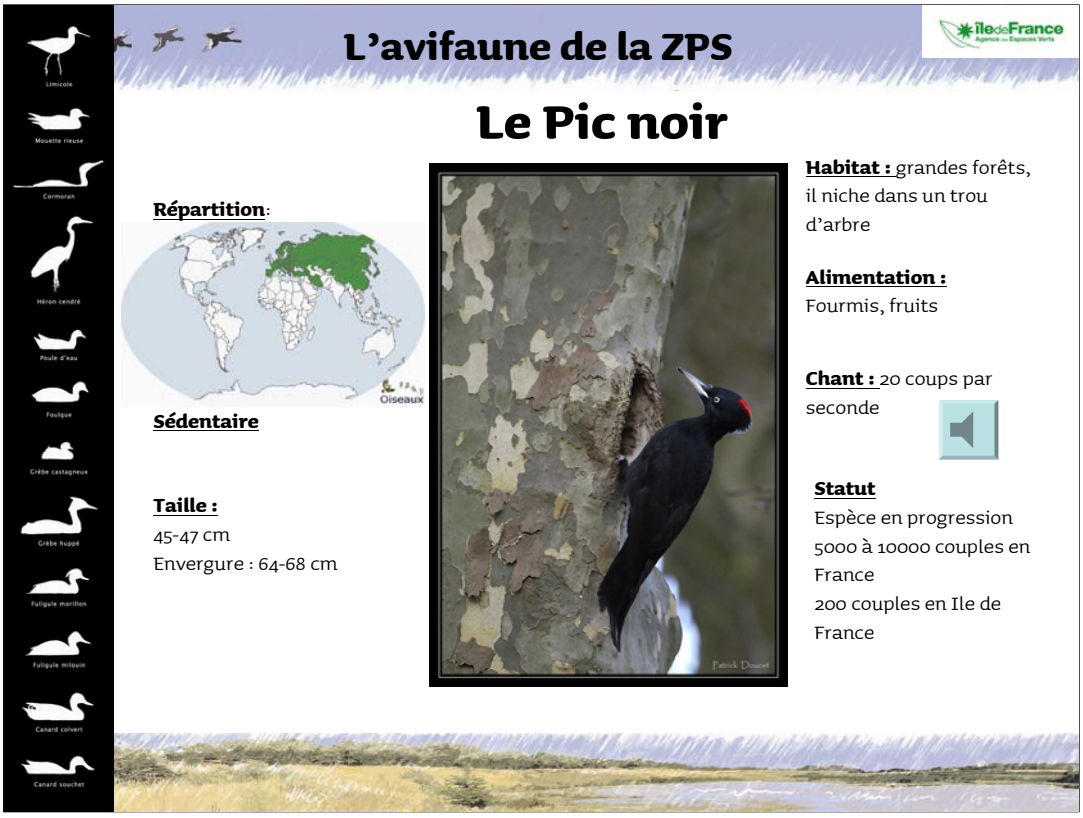

Inconnu en région parisienne avant 1936, ce pic, qui est le plus grand des pics européen, il fréquente les forêts et niche dans un trou d'arbre qu'il confectionne lui-même. C'est la taille de la tache rouge sur la tête qui permet de différencier le mâle de la femelle.

Cet oiseau se distingue par son chant, il émet un ronronnement le soir qui est audible jusqu'à 1 km, il peut aussi faire claquer ses ailes. Il est souvent victime de collision avec des voitures. Il était considéré comme commun au 19eme siècle et présent dans tous les bois. Aujourd'hui on dénombre seulement 150 couples en Ile de France

Le paysage a été façonné par l'homme, diverses activités s'exercent aujourd'hui sur le territoire.

Chasse, Pêche, Randonnée, vélo, Sylviculture, Agriculture, Carrières…
La base de plein air et de loisirs propose un ensemble d'activités récréatives et accueille chaque année plus de 300 000 visiteurs.

La forêt régionale de Rosny, poumon vert aux portes de la ville est largement fréquentée par les marcheurs, joggers.
Associations de pêcheurs, de chasseurs, de naturalistes valorisent à leur manière la richesse de ce territoire.

Le cours de la Seine est ponctuée de petites iles. L'une d'elle, Ile Aumone, a été classée en réserve naturelle Régionale. Aux abords de Mantes la jolie, elle est le lieu idéal pour l'éducation à la nature.
Des carrières de granulats jouxtent la Seine. Une fois l'exploitation terminée, elles peuvent laisser place à des plans d'eau, la base de Loisirs ainsi que le port de l'Ilon en sont les témoins.
Autrefois zone de maraichage et de vergers, l'agriculture s'est tournée aujourd'hui vers la production de céréales. La variété des assolements génère une diversité de paysages qui varie au gré des saisons

Les enjeux

Projet de Schéma directeur d'Ile de France ➔ De multiples en jeux

Selon le projet de Schéma directeur d'Ile de France, les vocations de ce territoire sont multiples :

-Maintenir des continuités écologiques

-Ouvrir des espaces naturels au public

-Urbaniser de nouvelles zones

-Protéger la ressource en eau

➔ De multiples enjeux, un avenir à choisir

Planning de travail

Où en sommes nous ?

Désignation du site avril 2006

Désignation COPIL
présidence + Opérateur juillet 2007

1ère réunion du comité juillet 2008

Choix du prestataire pour réaliser
le diagnostic biologique = juillet 2008

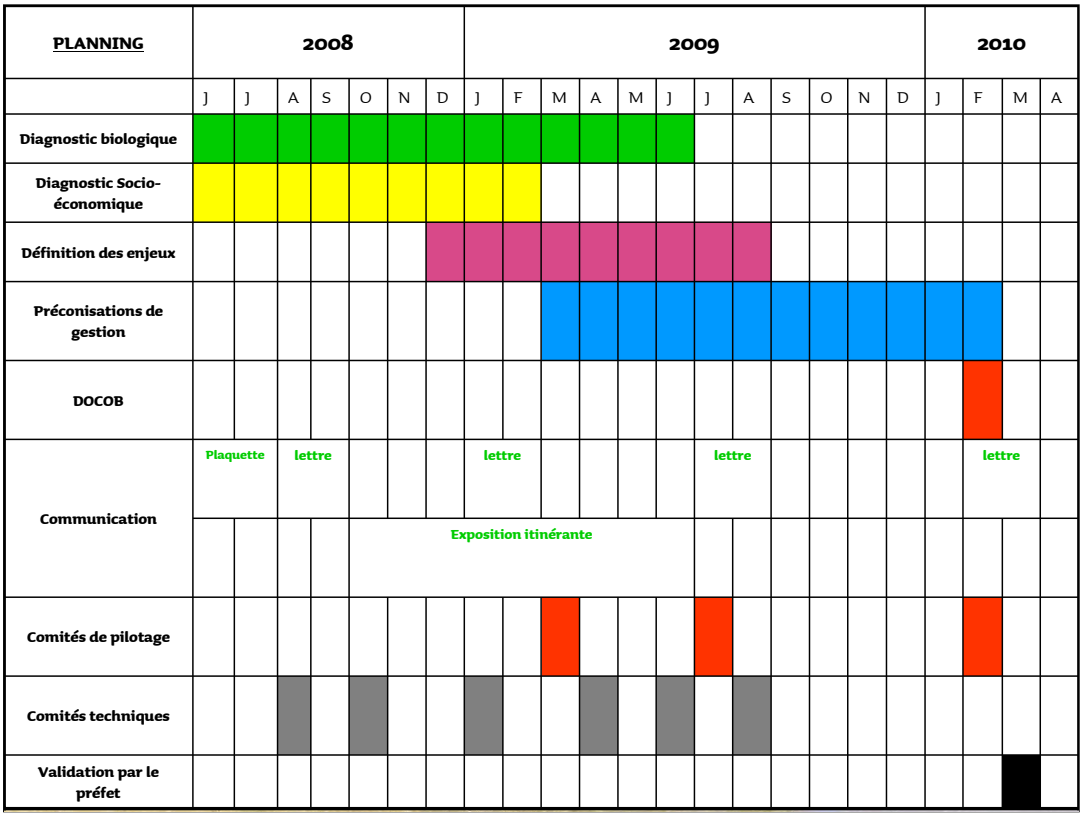
PLANNING
2008
2009
2010
J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A
Diagnostic biologique
Diagnostic Socio-économique
Définition des enjeux
Préconisations de gestion
DOCOB
Communication
Plaquette
lettre
lettre
lettre
lettre
Exposition itinérante
Comités de pilotage
Comités techniques
Validation par le préfet

Planning de travail

Les prochaines étapes

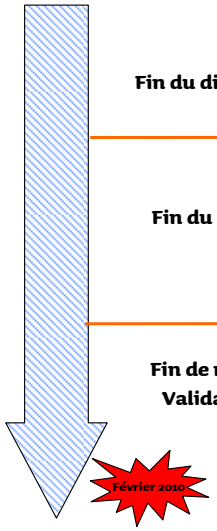

Fin du diagnostic socio-économique — Comité de pilotage : Mars 2009

Fin du diagnostic biologique — Comité de pilotage : Septembre 2009

Fin de rédaction du DOCOB
Validation lors du COPIL — Comité de pilotage : Février 2010

Février 2010

Approbation par le préfet

Pour accompagner le projet, plusieurs supports de communication seront utilisés

- Site internet (pour télécharger les documents, suivre l'actualité)

- Une plaquette qui est déjà réalisée et qui sera diffusée à partir du mois de septembre

- Une lettre semestrielle qui servira de journal, elle donnera des infos sur l'actualité, des zooms sur des espèces d'oiseaux etc…

- Une exposition itinérante sera réalisée et sera installée dans les Mairies au cours des prochaines années

- Des réunions d'information pour le grand public seront également réalisées en mairie

12 DOCOB approuvés	-Forêt de Rambouillet et Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline -Côteaux et boucles de la Seine -Champignonnières d'Etampes -Massif de Villefermoy -Bois de Vaires-sur-Marne	-La Bassée -Massif de Fontainebleau -Pelouses calcaires du Gâtinais -Basse vallée du Loing -Pelouses calcaires de la Haute vallée de la Juine (extension du site)
12 DOCOB en cours	-Boucles de Moisson de Guernes et de Rosny -Carrière de Guerville -Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines -ZPS Seine-Saint-Denis -Boucles de la Marne -Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin	-Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne et Marais de Fontenay le Vicomte et d'Itteville -Buttes gréseuses de l'Essonne -L'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie -Haute vallée de l'Essonne -Vallée de l'Epte francilienne et de ses affluents
10 DOCOB n'ont pas encore débuté	-Carrière de Mocpoix -Carrière de Darvault -Rivières du Loing et du Lunain -Bassée et plaines adjacentes -Carrière Saint-Nicolas -Rivière du Dragon	-Le Vannetin de sa source à Choisy-en Brie -Bois des Réserves, des Usages et de Montgé -Sites à chiroptères du Vexin français -Massif de Rambouillet et zones humides proches

L'état d'avancement des DOCOB en Ile-de-France

On est dans la course

Conclusion

Un projet de territoire

Un objectif

➔ Préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel en tenant compte des activités socio-économiques

Des outils

➔ des contrats rémunérés

Une charte

Des acteurs

➔ Vous

Merci de votre attention

Des questions ?